

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de
l'alimentation

**AVIS RELATIF A L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DES ACTEURS CONCERNÉS PAR LA
DEMANDE D'EXTENSION DES CONTRIBUTIONS FINANÇANT DES ACTIONS CONDUITES PAR LE
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC ET IGP SUD DE FRANCE (CIVL)**

Le CIVL a demandé une extension de son accord interprofessionnel relatif à la cotisation interprofessionnelle de l'AOC Pic Saint Loup et des IGP de département pour 2019.

En application de l'article 165 du règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, une consultation est ouverte pour une durée de 3 semaines à compter de la publication au bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation du présent avis.

Cette consultation ne préjuge pas de l'extension de l'accord en question.


Les actions et les cotisations les finançant prévues dans l'accord interprofessionnel figurent dans l'annexe et sont consultables pendant 3 semaines.

Dans ce délai, les observations des acteurs concernés peuvent être adressées :

– soit par voie électronique à l'adresse suivante : consultationcvo-boissons-alcoolisees@agriculture.gouv.fr en indiquant en objet du message « CIVL -AOC Pic Saint Loup et IGP de département 2019 » ;

– soit par écrit à l'adresse suivante : *Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises, Service du développement des filières et de l'emploi, Sous-direction des filières agroalimentaires, Bureau du vin et des autres boissons, 3 rue Barbet de Jouy, 75349 Paris cedex 07 SP.*

**Organisation interprofessionnelle : CIVL
Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du
LANGUEDOC & IGP SUD DE FRANCE**

Période	2018 (pour mémoire)	2019	2020
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés			
<i>(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)</i>			
Taux de CVO IGP de Départements	0.42 €/hl	0.46 €/hl	0.46 €/hl
Taux de CVO IGP de territoires	0,48 €/hl	0,52 €/hl	0,52 €/hl
Assiette de la CVO IGP	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM
<i>Opérateurs supportés pour le paiement :</i>			
Ventes en bouteilles direct propriété IGP :	Producteurs	Producteurs	Producteurs
Ventes en vrac IGP :	50% producteurs 50% négoce	50% producteurs 50% négoce	50% producteurs 50% négoce
Achat de raisin (vinification) IGP :	100% vinificateur	100% vinificateur	100% vinificateur
<p><i>Signature du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</i></p>  <p>CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET IGP SUD DE FRANCE DIRECTION 6 Place des Jacobins – BP 221 11102 NARBONNE CEDEX Tél 04 68 90 38 32 Fax 04 68 90 38 39</p>			

Interprofession : CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS AOC DU LANGUEDOC ET IGP SUD DE FRANCE (CIVL)


Période : ANNEE 2019 - 2020 - budget validé par l'assemblée générale du 14 décembre 2018 pour la Section Interprofessionnelle AOC Pic Saint Loup

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :

	2 019	2 020
a) connaissance de la production et des marchés		
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques		
<u>b) recherches de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales:</u>		
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union:		
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
d) commercialisation:		
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
e) protection de l'environnement:		
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
f) actions de promotion et de mise en valeur de la production:		
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
AOC Pic Saint Loup		
Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, évènements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINSUD, œnolourisme)	97 000	97 000
g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques:		
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL		
h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique:		
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation œnologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER, Participation au programme national sur le dépérissement de la vigne		
i) études visant à améliorer la qualité des produits:		
Objet et description de la ou les action(s) : Suivi AVAL Qualité		
<u>l) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement:</u>		
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche expérimentation, programme de sélection variétale visant à réduire les pesticides pour la lutte contre des maladies de la vigne et les effets du réchauffement climatique		
k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage:		
Objet et description de la ou les action(s) :		
l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits:		
Objet et description de la ou les action(s) :		

Organisation interprofessionnelle : CIVL
 Conseil Interprofessionnel des Vins AOC du
 LANGUEDOC & IGP SUD DE FRANCE

Période	2018 (pour mémoire)	2019	2020
II – Modalités de financement par les contributions des acteurs concernés			
<i>(taux de CVO, répartition des appellations par groupe le cas échéant, assiette, opérateur qui supporte le paiement)</i>			
Taux de CVO AOC Languedoc Pic Saint Loup	3 €/hl	-	-
Taux de CVO AOC Pic Saint Loup	-	3 €/hl	3 €/hl
Assiette de la CVO AOC	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM	Sorties de chais constatées sur la DRM
Opérateurs supportés pour le paiement :	Producteurs	Producteurs	Producteurs
Ventes en bouteilles direct propriété AOC :	50% producteurs	50% producteurs	50% producteurs
Ventes en vrac AOC :	50% négoce	50% négoce	50% négoce
Achat de raisin (vinification) AOC :	100% vinificateur	100% vinificateur	100% vinificateur
<p><i>Signature du président de l'organisation interprofessionnelle ou des présidents des organisations membres de l'organisation interprofessionnelle</i></p> 			

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
 DES VINS AOC DU LANGUEDOC
 ET IGP SUD DE FRANCE
 DIRECTION
 6 Place des Jacobins – BP 221
 11102 NARBONNE CEDEX
 Tél 04 68 90 38 32 Fax 04 68 90 38 39

Financement prévisionnel par les contributions des acteurs concernés (en Euro)

I – Objet et description des actions prévisionnelles financées par les cotisations (conformément à la liste d'actions déclinées à l'article 164(4) du règlement n°1308/2013) :

	2 019	2 020
<i>a) connaissance de la production et des marchés</i>		
Objet et description de la ou les action(s) : Achats de panels, Observatoire économique, achats d'études économiques	512 373	512 373
<i>b) règles de production plus strictes que les dispositions édictées par les réglementations de l'Union ou les réglementations nationales;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
<i>c) élaboration de contrats types compatibles avec la réglementation de l'Union;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
<i>d) commercialisation;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
<i>e) protection de l'environnement;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
<i>f) actions de promotion et de mise en valeur de la production;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
SECTION AOC Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, événements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels	5 276 391	5 276 391
SECTION IGP Actions de communication en France (campagne de publicité, communication sur internet et réseaux sociaux, événements, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins, et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels VINISUD, VINEXPO, oenotourisme) Actions de communication dans les pays de l'Union européenne (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs, relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels PROWEIN, LONDON WINES TRADE FAIR) Actions de communication en pays tiers hors europe (événements, communication sur internet et réseaux sociaux, opérations de promotion en CHR, cavistes, magasins et auprès des distributeurs relations presses, formations de prescripteurs, participation aux salons professionnels	555 054	555 054
<i>g) mesures de protection de l'agriculture biologique et des appellations d'origine, labels de qualité et indications géographiques;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Protection juridique des dénominations AOC et IGP du LANGUEDOC adhérentes aux CIVL	10 000	10 000
<i>h) recherche visant à valoriser les produits, notamment par de nouvelles utilisations ne mettant pas en danger la santé publique;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Recherche et expérimentation œnologique en partenariat avec l'INRA, l'IFV et FRANCEAGRIMER	114 607	114 607
<i>i) études visant à améliorer la qualité des produits;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : Suivi Aval Qualité	40 239	40 239
<i>j) recherche, en particulier, de méthodes culturales permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires ou vétérinaires et assurant la préservation des sols et la préservation ou l'amélioration de l'environnement;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) : recherche expérimentation, programme de sélection variétale visant à réduire les pesticides pour la lutte contre des maladies de la vignes et les effets du réchauffement climatique	100 000	100 000
<i>k) définition de qualités minimales et définition de normes minimales en matière de conditionnement et d'emballage;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
<i>l) utilisation de semences certifiées et contrôle de qualité des produits;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
<i>m) santé animale, de santé végétale ou de sécurité sanitaire des aliments;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
<i>n) gestion des sous-produits;</i>	-	-
Objet et description de la ou les action(s) :	-	-
TOTAL	6 608 664	6 608 664

Signature de la présidente du C.I.V.L

Miren de LORGERIL


**CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS AOC DU LANGUEDOC
ET IGP SUD DE FRANCE
DIRECTION
6 Place des Jacobins – BP 221
11102 NARBONNE CEDEX
Tél 04 68 90 38 32 Fax 04 68 90 38 39**